

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025

Date de reception de l'AR: 03/04/2025

062-216208694-DE_001_2025-DE

A G E D I

République Française

Département : PAS-DE-CALAIS

Arrondissement : Arras

WAILLY - COMMUNE

Séance du lundi 31 mars 2025

Délibération N° DE_001_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	11	12
Date de la convocation : 26/03/2025		
Pour	Contre	Abstention
12	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le trente et un mars deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal), sous la présidence de Mickaël AUDEGOND.

Présents : Mickaël AUDEGOND, Henri MACE, Didier LETERME, Colette NOURRY, Ingrid LORIDANT, Dominique LEFEBVRE, Franco GRACEFFA, Frédéric PONTHEUX, Jean-Marc CLABAUX, Gaëtane DELATTRE, Lydie NOIRET

Représentés : Gautier MOERMAN représenté par Didier LETERME

Absents et Excusés : Jérémy PRONIEZ, Nathalie BART, Martine CAPPON

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Gaëtane DELATTRE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Présentation et approbation du Compte Financier Unique 2024 et Affectation des résultats

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Henri MACE, Doyen de l'assemblée, qui procède à la présentation du Compte Financier Unique 2024 selon les éléments qui suivent :

Date de transmission de l'acte: 03/04/2025

Date de reception de l'AR: 03/04/2025

062-216208694-DE_001_2025-DE

AGEDI

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		681 875,43 €	69 167,75 €		69 167,75 €	681 875,43 €
Part affectée à investiss		367 574,00 €				367 574,00 €
Opérations de l'exercice	581 708,66 €	744 821,89 €	526 853,83 €	527 563,36 €	1 108 562,49 €	1 272 385,25 €
Totaux	581 708,66 €	1 059 123,32 €	596 021,58 €	527 563,36 €	1 177 730,24 €	1 586 686,68 €
Résultat de clôture		477 414,66 €	68 458,22 €			408 956,44 €
	Besoin de financement		68 458,22 €	ligne 001	à inscrire en dépenses d'investissement	
	Excédent de financement					
	Restes à réaliser DEPENSES		32 212,00 €			
	Restes à réaliser RECETTES		712 478,49 €			
	Besoin total de financement					
	Excédent total de financement		611 808,27 €			

2° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

3° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

4° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

	à inscrire au compte 1068 en recettes d'investissement
477 414,66 €	ligne 002 à inscrire en recettes de fonctionnement

Hors de la présence de Monsieur Mickaël AUDEGOND, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le Compte Financier Unique communal 2024.

Considérant l'absence de question particulière de la part des membres du Conseil Municipal sur les éléments présentés.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré, d'adopter le Compte Financier Unique communal 2024 à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Le Maire,
Mickaël AUDEGOND